

Communiqué d'Attac France

S
P
É
C
I
A
L

J
I
G
M
O
D

Le 8 avril 2006, participez à la plus grande mobilisation jamais organisée pour refuser la dissémination des OGM

Pour la troisième année consécutive, une journée de mobilisation unitaire permettra aux citoyens d'exprimer leur refus des OGM dans les champs et l'alimentation.

En 2004, la première manifestation de ce type était française. En 2005, elle s'étendait à plusieurs pays européens. **Ce 8 avril 2006, elle sera internationale : dans 55 pays, plus de 150 structures sont d'ores et déjà sur le pont pour préparer cette « journée internationale d'opposition collective aux OGM » (JIGMOD).**

Des personnalités aussi connues que Vandana Shiva, Arpad Pusztai, Percy Schmeiser, José Bové, Brian Tokar, Arnaud Apothecker, Benedict Haerlin ou Ignacio Chapela participeront d'une manière ou d'une autre à cet événement, et réaffirmeront nos revendications communes : l'autonomie alimentaire pour les peuples, des produits sains pour notre alimentation, et une agriculture paysanne en lieu et place du « modèle » intensif.

En France, plus de 30 manifestations sont actuellement répertoriées, et beaucoup d'autres s'annonceront dans les jours qui viennent. Attac France et les comités locaux se mobilisent comme il se doit pour faire de cette journée un moment fort d'information sur les nombreux risques liés à la dissémination des plantes transgéniques.

Il n'est pas inutile de rappeler à cette occasion :

- que 85% des français souhaitent

que l'agriculture biologique, les A.O.C. et les labels restent strictement sans OGM ;

- que 78% pensent qu'il faut adopter une interdiction temporaire des OGM ;
- que 72% sont favorables à un référendum la question des OGM ;
- que 74% attendent de leur élus (sénateurs et députés) qu'ils interdisent les cultures d'OGM et qu'ils fassent appliquer strictement le principe de précaution.

En parallèle, des actions se poursuivent en direction des élus qui devront se prononcer, au Sénat puis à l'Assemblée Nationale, sur un texte de loi inacceptable, qui légaliserait purement et simplement la culture des plantes transgéniques en France.

Dans ce contexte, une victoire formidable est à portée de main des citoyens, et l'ampleur de la mobilisation du 8 avril pèsera pour beaucoup dans la balance.

Soyons donc toutes et tous sur le terrain le 8 avril, pour que résonne un peu partout en France et dans le monde notre refus de livrer notre alimentation aux multinationales productrices d'OGM !

Attac France, le 28 mars 2006

Toutes les informations relatives à la JIGMOD sont accessibles sur <http://www.france.attac.org/>

Arrêté de Vendôme

S
P
É
C
I
A
L

J
I
G
M
O
D

Communiqué de la commission OGM d'Attac

La légalité d'un arrêté OGM est admise par une sous-préfecture

A l'image de centaines d'autres communes françaises, la municipalité de Vendôme (41) a déposé en 2005 un arrêté visant à protéger son territoire des disséminations d'OGM.

Le texte adopté, qui est le fruit d'un travail étroit entre le conseil municipal et la commission OGM d'Attac (**Dossier disponible sur www.france.attac.org/article.php?id_article=3944**), procède d'un raisonnement par l'absurde. En imposant des contraintes draconiennes aux éventuels cultivateurs de plantes transgéniques, il rend leur production techniquement et économiquement irréalisable.

Or, la sous-préfecture de Vendôme n'a pas souhaité déférer la commune devant le tribunal administratif pour en contester les fondements, jugeant que la qualité de l'argumentation développée rendait l'opération hasardeuse. Ainsi, les services de l'État préfèrent revoir leur stratégie d'intimidation des maires plutôt que de risquer de provoquer une jurisprudence qui leur serait défavorable.

Au moment même où le gouvernement entend imposer un projet de loi scandaleux, qui favoriserait l'introduction des OGM sans protéger le moins du monde les cultures traditionnelles

des contaminations génétiques, cette annonce montre bien toute l'importance de mener le combat sur le terrain juridique.

Il n'est pas inutile de rappeler également que la campagne « Pas d'OGM dans ma commune », incitant à la prise d'arrêtés municipaux, a permis de porter le débat jusque dans les plus petites municipalités de France. Ceci n'est pas étranger au fait que, selon les derniers sondages réalisés, 78% des français souhaitent une interdiction des cultures de plantes génétiquement modifiées en se référant au principe de précaution.

Pourtant, comme sur bien d'autres thèmes, le gouvernement reste sourd à la volonté des citoyens et montre son incapacité à défendre l'intérêt général face aux lobbies industriels.

Attac appelle tous les maires à manifester leur refus d'une loi de coexistence qui les mettrait devant le fait accompli d'une contamination génétique légalisée, tout particulièrement lors de la journée internationale de mobilisation contre les OGM qui aura lieu le 8 avril prochain partout en France.

La Commission OGM,
Le 21 mars 2006

La première région sans OGM de Roumanie

S
P
É
C
I
A
L

J
I
G
M
O
D

Pas d'OGM dans notre région – Région libre d'OGM en Roumanie

La fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAE) et du centre d'information sur les OGM (InfOMG - Roumanie) déclarent la première région libre d'OGM en Roumanie.

26 localités du comté de Bistrita Nasaud, se sont déclarées « sans OGM ».

Toutes font partie de l'association pour la protection de l'environnement et la conservation des ressources en eau (Pro Somes). La déclaration de zones libres d'OGM représente l'engagement officiel des autorités locales, dans leur niveau de compétences légales et d'organisation, de ne cultiver aucun OGM sur leur terre. En outre, les autorités locales demandent au niveau national approprié et aux politiciens régionaux de s'assurer qu'aucune usine de production de semences GM n'est, ou ne sera implantée cette année ou dans l'avenir dans le pays entier et que les droits des fermiers soient assurés de pouvoir produire des cultures sans OGM. Ils réclament d'être protégés légalement et que toutes les mesures appropriées soient utilisées afin d'éviter n'importe quelle contamination d'OGM sur leur terre et les moissons. **Selon le Ministère de l'agriculture, la Roumanie a enregistré en 2005, 87,600 ha de soja GM commercial sur un total de 130,000 ha semés en soja. Ceci fait de la Roumanie le plus grand cultivateur d'OGM en Europe.**

Le projet "Roumanie libre d'OGM" vient de la fondation Grassroots en Allemagne. Le but de ce projet est d'informer les autorités locales des risques posés par les PGM, afin de les convaincre de prendre les mesures pratiques de protection de leurs régions et ce dans le nouveau contexte de la coexistence des cultures et d'entamer la discussion publique sur la question des OGM en Roumanie. **Actuellement, en Europe, 162 Régions et 4500 Zones (ou municipalités) sont déclarées « libre d'OGM ».** Les régions des pays qui ont favorisé ce concept sont issues de l'Autriche, la Belgique, Chypre, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Pologne, le Portugal, la Slova-

quie, la Slovénie, l'Espagne, le R-U et la liste s'étend (voir www.gmofree-europe.org et www.are-regions-europe.org/GMO.html).

« En Roumanie, c'est la région qui traite maintenant un bon nombre des difficultés concernant l'agriculture et la protection de l'environnement, particulièrement en raison de la future adhésion à l'UE. La population n'est pas au courant des risques encourus, ni du règlement national ou européen. Il est essentiel de s'assurer que les produits que nous consommons et les usines qui s'installent, ne présentent aucun risque. Si les PGM posent des questions concernant la santé et la sûreté sur l'environnement, alors nous devons attendre que des études indépendantes beaucoup plus approfondies aient lieu. Cette déclaration de région libre d'OGM est la première alerte envoyée du niveau local aux autorités nationales roumaines pour stopper la culture et la commercialisation des PGM en Roumanie. » déclare **Gri-gore Bindea**, directeur de l'association Pro Somes.

« La volonté des communautés locales européennes est très forte contre les PGM. Vous pouvez voir que l'UE dans sa presque totalité est une grande zone franche d'OGM. On s'attend à ce que le même phénomène se produise dans les pays qui ne font pas partie de l'UE. Nous avons choisi pour lancer ce projet le comté de Bistrita-Nasaud, au nord de la Roumanie, en raison de la présence d'un grand nombre de variétés traditionnelles qui ont besoin de conservation et de protection immédiates, particulièrement à la lumière de la future autorisation commerciale en Roumanie sur les variétés de maïs GM. Ce premier acte de libération d'une région sans OGM prouve que la Roumanie et ses autorités locales se rendent compte de l'issue annoncée et qu'elles peuvent prendre la mesure d'une situation où les intérêts économiques sont considérés comme plus importants que la protection des consommateurs ou les droits des fermiers. » affirme **Dan Craioveanu**, le coordonnateur de campagne OGM de la fédération nationale de l'agriculture biologique.

14 Mars 2005

En finir avec la gratuité !

Par Jean-Pierre Berlan
Directeur de recherche à l'INRA

En 1845, le lobby des Fabricants de Chandelles, Bougies, Lampes, Chandeliers, Réverbères, Mouchettes, Éteignoirs, et des Producteurs de Suif, Huile, Résine, Alcool, et généralement de tout ce qui concerne l'Éclairage avaient pétitionné les députés dans les termes suivants :

... Nous subissons l'intolérable concurrence d'un rival étranger placé, à ce qu'il paraît, dans des conditions tellement supérieures aux nôtres, pour la production de la lumière, qu'il en inonde notre marché national à un prix fabuleusement réduit ; car, aussitôt qu'il se montre, notre vente cesse, tous les consommateurs s'adressent à lui, et une branche d'industrie française, dont les ramifications sont innombrables, est tout à coup frappée de la stagnation la plus complète. Ce rival, qui n'est autre que le soleil, nous fait une guerre (si) acharnée ...

Nous demandons qu'il vous plaise de faire une loi qui ordonne la fermeture de toutes fenêtres, lucarnes, abat-jour, contre-vents, volets, rideaux, vasistas, oeils-de-bœuf, stores, en un mot, de toutes ouvertures, trous, fentes et fissures par lesquelles la lumière du soleil a coutume de pénétrer dans les maisons, au préjudice des belles industries dont nous nous flattons d'avoir doté le pays, qui ne saurait sans ingratitude nous abandonner aujourd'hui à une lutte si inégale.

... Et d'abord, si vous fermez, autant que possible tout accès à la lumière naturelle, si vous créez ainsi le besoin de lumière artificielle, quelle est en France l'industrie qui, de proche en proche, ne sera pas encouragée ? "

Le lecteur aura reconnu des extraits du pamphlet célèbre de Frédéric Bastiat, qui ferrait contre les protectionnistes de son temps. Ce libéral conséquent avait pressenti le principe économique de notre modernité néolibérale, la croissance illimitée, quelqu'en soit le coût : toute activité gratuite, parce qu'elle lèse le secteur marchand correspondant, devra être soit interdite soit taxée à son profit.

Les êtres vivants commettent un crime impardonnable : ils se reproduisent et se multiplient gratuitement. Certains en éprouvent même du plaisir. Depuis plus de deux siècles, notre société livre à cette gratuité une guerre longtemps secrète dont la dernière bataille est en cours.

En 1961, la convention de l'Union pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV) signée par les six pays fondateurs du Marché Commun cherche à stimuler la sélection clonale (le remplacement de variétés par un modèle ou génotype unique produit en autant de copies que nécessaire, un clone par conséquent) de plantes conservant leurs caractères héréditaires individuels d'une génération à la suivante (blé, orge, etc.). Dans ce cas, le facteur génétique n'a pas de prix au double sens paradoxal que sa valeur marchande est nulle car l'agriculteur le multiplie à satiété dans son champ, alors que sa valeur sociale est inestimable. Par exemple, le blé Étoile de Choisy, un clone de l'Inra, a, après la guerre, révolutionné la culture du blé en France. Cette convention laisse l'agriculteur libre de semer le grain récolté et tout clone (appelé à tort " variété ") reste une ressource génétique disponible pour poursuivre le travail de sélection.

La version originale de l'UPOV satisfaisait les sélectionneurs de l'époque, de grands agronomes agriculteurs passionnés par la plante et travaillant avec les généticiens/sélectionneurs de l'Inra. Ce système fonctionnait bien. L'Inra pouvait faire respecter ce qu'il jugeait être l'intérêt public. Mais maintenant qu'un cartel de fabricants d'agrotoxiques contrôle les semences, l'Inra ne pèse pas lourd. De plus, les gouvernements successifs ont mis directement les chercheurs au service de transnationales qui n'entendent pas se contenter des profits, somme toute modestes, que la redevance UPOV et la réglementation administrative offrait aux agronomes-sélectionneurs. **Le cartel exige maintenant d'en finir avec cette injustice de la reproduction gratuite des êtres vivants d'autant plus vite qu'il se heurte à une résistance populaire mondiale. Son but est de les stériliser par un moyen quelconque, administratif, réglementaire, biologique, ou légal.**

.../...

.../...

En 2001, le gouvernement Jospin a pris une mesure inédite de lutte contre la gratuité de la nature, la "**Cotisation Volontaire Obligatoire**" (George Orwell aurait aimé cette expression) pour les semences de blé tendre. Que l'agriculteur sème le grain qu'il récolte ou qu'il achète des semences, il doit payer une redevance à l'obteneur ! Ce dispositif sera étendu à d'autres espèces. Une commission estimera le prix de cette marchandise nouvelle, le "droit à semer". Comment, puisqu'il y a pléthore et donc pas de marché ? Pourquoi pas un "droit à respirer" ? On ne pourra même plus dire comme Mme du Deffants au temps de Louis XV : "On taxe tout, hormis l'air que nous respirons".

On connaît la technique emblématique des industriels des "sciences de la vie", **Terminator**, la production de semences transgéniques dont la descendance est stérile - le triomphe de la loi du profit sur la loi de la vie. En 1998, Terminator avait soulevé une vague d'indignation telle que Monsanto avait dû annoncer qu'il abandonnait cette technique de stérilisation. **En octobre 2005, l'Office Européen du Brevet a accordé le brevet Terminator dans l'indifférence.** Monsanto et ses concurrents/alliés travaillent d'arrache-pied à cette méthode jamais abandonnée - c'est l'arme absolu contre la Vie - qui cible en priorité les paysans du Tiers-Monde - pour les soulager de la faim, nous affirment le cartel et ses affidés.

En novembre 2004, l'Assemblée Nationale unanime (sauf le groupe communiste) avait transposé la Directive Européenne 98/44 de soi disant "brevetabilité des inventions biotechnologiques". **Tout ce qui transgénique est brevetable** (article 4), ce qui, comme le montre l'exemple nord-américain mettra fin à la pratique fondatrice de l'agriculture, semer le grain récolté. Il est piquant que les communistes défendent maintenant les valeurs libérales - et significatif qu'ils soient seuls à le faire.

La version 1991 du traité de l'UPOV confère à l'obteneur le "droit exclusif de produire, reproduire, conditionner au fins de la reproduction ou de la multiplication, offrir à la vente sous toute autre forme, exporter, importer, détenir à une des fins ci-dessus mentionnées du matériel de reproduction et de multiplication de la variété protégée." Par dérogation accordée par le Conseil d'Etat, l'agriculteur pourra semer le grain récolté.

L'Assemblée Nationale discutera prochainement de la ratification de l'UPOV 1991 adoptée le 23 février par le Sénat. L'Union Européenne, le lobby des agrotoxiques et le gouvernement font passer pour une opération de

routine technique la stérilisation légale et gratuite du vivant au profit d'un cartel de fabricants d'agrotoxiques exemptés dans les pays industriels des coûts de la mise au point de techniques biologiques aléatoires de stérilisation comme Terminator ou les Gurts - les méthodes de restriction de l'utilisation des gènes, la fabrication non pas de plantes stériles mais des plantes handicapées.

En somme, le gouvernement demande au législateur de créer un privilège sur la reproduction des êtres vivants. Contre l'intérêt public. Contre celui des agriculteurs Au profit de producteurs de poisons. Au nom du libéralisme !

Un privilège incite ceux qu'il lèse à tricher. La prochaine étape sera donc de créer une police génétique pour le faire respecter. En Amérique du Nord, Monsanto engage des entreprises de détectives privés pour débusquer les éventuels "pirates" et offre aux agriculteurs qui voudraient dénoncer leurs voisins une ligne téléphonique gratuite (!). En Europe, la police génétique sera-t-elle privée ou publique ? C'est le choix que la Commission Européenne et le gouvernement imposeront au législateur. Est-ce un choix honorable ?

Dans le même temps, la création d'un catalogue alternatif pour les variétés paysannes dites "de conservation" qui les protégerait de l'expropriation par le cartel, est au point mort.

Dernière pierre du dispositif gouvernemental, le projet de loi sur la coexistence entre clones chimériques brevetés et clones traditionnels organise la pollution génétique. Il s'agit de créer le fait accompli en accélérant encore la destruction déjà catastrophique de la biodiversité. Il s'agit d'euthanasier l'agriculture biologique dont le seul tort est d'utiliser la gratuité de la Nature plutôt que des pétro-intrants marchands ruineux pour les humains, les sols, l'eau, bref, notre milieu de vie, au moment même où se ferme la parenthèse d'une pétro-agriculture industrielle obsolète fondée sur la thermodynamique du XIX^e siècle !

Une société totalitaire de délation est en gestation. De vote en vote, de règlement en règlement, de mesure en mesure, insensiblement, le législateur est aspiré dans une spirale funeste et détestable dont il ne voudrait à aucun prix si la propagande du cartel des chandelles transgénique ne le trompait pas.

Mesdames et Messieurs les Députés, ouvrez les yeux ! Nos libertés sont en danger. Ne confiez l'avenir biologique de nos enfants et de notre planète aux fabricants d'agrotoxiques !

S
P
É
C
I
A
L

J
I
G
M
O
D

L'environnement menacé par le soja en Amérique du Sud

S
P
É
C
I
A
L

J
I
G
M
O
D

Le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), la Confédération paysanne, le Réseau d'agriculture durable (RAD), le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (Gret) et le Réseau Cohérence, dénoncent, dans une campagne baptisée « **Le soja contre la vie** », l'impact écologique de l'extension de la culture du soja sur le continent sud-américain.

Selon ces organisations, **la culture extensive du soja serait responsable de la déforestation de la forêt amazonienne, de l'expulsion des paysans de leurs terres, du recours massif aux produits chimiques et aux organismes génétiquement modifiés (OGM)...** dans des pays comme le Brésil, l'Argentine, le Paraguay ou la Bolivie. Elle aurait des conséquences dramatiques pour les communautés locales et l'environnement car le soja n'est pas pourvoyeur d'emplois. Le nombre de personnes employées dans la production de soja est passé de 710 000 en 1994 à 350 000 en 2004 dans l'État du Mato Grosso (Brésil).

L'environnement menacé par le soja en Amérique du Sud

Les principaux responsables de cette fulgurante production sont les pays demandeurs de soja. À elle seule, **l'Europe « importe 78 % des protéines végétales dont elle a besoin »**, souligne Catherine Gaudard, du CCFD. Et **45 % des exportations brésiliennes de soja sont destinées à la France**. En 2005, la production mondiale de soja s'est élevée à 216 millions de tonnes, soit près de 5 fois plus qu'en 1970.

Au cours de ces 5 dernières années, la forte croissance de la demande mon-

diale a impliqué une augmentation de l'ordre de 75 % des surfaces cultivées, en Argentine, et presque autant dans les pays voisins.

« *Le soja a fait de l'Argentine un agro-exportateur de l'alimentation animale* », a déploré lors d'une conférence de presse Veronica McDonado, du Mouvement des paysans de Santia go del Estero, région du nord de l'Argentine. Troisième producteur mondial derrière le Brésil, l'Argentine exporte 90 % de sa production dont 90 % est transgénique. « *Les gros producteurs terriens et les multinationales, qui ont besoin de toujours plus d'hectares, expulsent les familles paysannes et indigènes des terres qui leur appartiennent. Des bulldozers déforestent des hectares. Et des groupes spéciaux de police répriment les paysans qui s'opposent à ce modèle de concentration* », détaille t'elle.

Au Brésil, les besoins de la production de soja sont responsables de la disparition de la moitié des 270 000 km² de forêt détruits depuis 1998.

« *En 2004, le défrichement de la forêt amazonienne pour la culture du soja a fait un bond de 23 %* », pointe Catherine Gaudard. Le Cerrado, deuxième grand écosystème du pays, est aussi menacé. L'État brésilien estime en effet entre 70 et 100 millions d'hectares la surface disponible pour accroître la production de soja, dont 30 à 40 millions d'hectares dans le Cerrado et 7 millions en Amazonie.

Source:

<http://www.actualites-news-environnement.com/20060302-environnement-soja-amerique.php>

Verdict de l'OMC sur les OGM : éléments d'analyse

S
P
É
C
I
A
L

J
I
G
M
O
D

.La publication par l'OMC d'un rapport à propos du litige opposant les pays producteurs d'OGM à l'Union européenne a donné lieu à de nombreuses réactions, parfois contradictoires.

Le 9 février, Attac France diffusait un communiqué de presse intitulé « *OGM : L'Organisation mondiale du commerce donne raison aux multinationales plutôt qu'aux citoyens* » (http://www.france.attac.org/article.php3?id_article=5919), sur la base d'une proposition de texte de la commission OGM.

L'analyse qui y figure mérite non seulement quelques précisions, mais nécessite également d'être re-située dans un contexte quelque peu mouvant.

Rapide historique

► Repoussé à de nombreuses reprises, le rendu du jugement de l'OMC concernant la plainte déposée par les pays producteurs d'OGM contre l'Union européenne est annoncé en 2005 pour le début de l'année 2006.

► Dans le courant de l'hiver, les premières « fuites » circulent. D'après certains commissaires de l'OMC, l'Union européenne serait condamnée, tout comme elle le fut dans le cas dans l'affaire du bœuf aux hormones. Cette nouvelle, assez peu surprenante, se répand dans le réseau militant. La Commission OGM d'Attac prépare un texte dans le but de pouvoir réagir rapidement aux premières annonces dans les médias, qu'elle soumet au conseil d'administration.

► Alors que le rapport de l'OMC n'est pas encore diffusé dans sa version complète, une « synthèse » des conclusions est rendue publique le 8 février 2006. Les plaignants crient aussitôt victoire en analysant ces éléments comme une condamnation de l'Union européenne.

► Le 28 février, les Amis de la Terre publient sur leur site un exemplaire du rapport complet, ainsi qu'un communiqué. Le texte, intitulé « LES ÉTATS-UNIS TROMPENT LE MONDE EN CRIANT VICTOIRE »

(http://www.amisdelaterre.org/article.php3?id_article=2136), remet en cause la première analyse relayée par les médias, en révélant que la majorité des plaintes enregistrées contre l'Union européenne a été rejetée. Ces éléments sont repris dans un article du Monde publié dans l'édition du 3 février 2006.

Ce qu'il faut retenir

De cette situation relativement confuse, on peut

néanmoins retenir plusieurs choses :

► La condamnation de la réglementation sur les OGM mise en place dans l'Union européenne serait effectivement moins sévère que ce que nous pouvions attendre de la part de l'OMC. Par exemple, le principe même de l'instauration d'un moratoire ne serait pas contesté. Les partisans des OGM n'obtiendraient donc pas une victoire aussi nette que celle qu'ils espéraient.

► Ceci étant, plusieurs dispositions seraient épinglées par le rapport, comme les interdictions nationales mises en place au cas par cas par les États pour certaines variétés d'OGM, qui contreviendraient aux règles du commerce.

► Le rapport ne porterait aucun jugement sur les risques liés à la dissémination des OGM, et s'en tiendrait à une analyse purement commerciale.

On peut donc considérer qu'il s'agit de conclusions en demi-teinte, qui demandent une étude très précise des 1040 pages publiées et de leurs conséquences.

Ce travail sera réalisé dans les semaines qui viennent dans le cadre de la Veille Juridique sur les OGM, hébergée par l'association Inf'OGM, à laquelle Attac participe activement.

Mais la relative timidité de l'OMC sur cette question des OGM, qui contraste avec des verdicts comme celui du bœuf aux hormones, donne déjà lieu à deux types d'interprétations.

Une interprétation « positive » consiste à penser que le contexte actuel, assez défavorable aux OGM (notamment grâce à l'opposition des populations européennes), a permis d'influencer le groupe de travail de l'OMC. D'où une certaine prudence à condamner les mesures mises en place par l'Union européenne. Cette « prudence » permettrait également de tenter de redorer un minimum l'image de cette organisation, actuellement critiquée de toutes parts.

Une interprétation beaucoup plus négative consiste à souligner le caractère sournois du rapport. En ne condamnant pas fermement l'Union européenne, l'OMC éviterait surtout une réaction frontale de certains gouvernements et des populations toujours très majoritairement opposées aux OGM. Par contre, en s'attaquant aux mesures de protection prises par les États, elle ouvrirait des failles dans lesquelles pourront se glisser les multinationales productrices d'OGM pour en organiser la commercialisation.

.../...

Quoi qu'il en soit, si une condamnation financière de l'Union européenne semble pour le moment écartée, et que, par conséquent, la question d'un appel de la part de l'Union européenne devra être étudiée plus en détail, il n'en reste pas moins :

► que l'OMC, en critiquant les clauses de sauvegarde invocables par les États membres, va à contresens de la volonté des citoyens, qui réclament la mise en place d'un moratoire sur les OGM dans l'alimentation et dans les champs ;

► que l'OMC donne implicitement raison aux multinationales en ne traitant la question des OGM que sous l'angle commercial. Elle intègre ainsi par défaut le principe défendu par les États-Unis de « l'équivalence en substance » entre produits OGM et non OGM, qui permet de soustraire

les produits OGM à toute évaluation spécifique ;

► que l'OMC reste totalement illégitime pour trancher des différends mettant en jeu des questions sanitaires et environnementales.

La commission OGM d'Attac, en lien avec la commission OMC/AGCS, communiquera le moment venu son analyse détaillée de ce rapport, après l'avoir traduit et étudié dans son intégralité. Dans l'immédiat, s'il est important de souligner la relative friilosité de l'OMC à condamner ouvertement l'Union européenne sur le dossier des OGM, il serait malgré tout prématuré de considérer ces positions comme une victoire, même partielle.

La Commission OGM / La Commission OMC/AGCS / 17 mars 2006

2006, une année primordiale dans la lutte contre les OGM

Depuis des années, Attac lutte contre les OGM pour ne pas laisser échapper définitivement notre agriculture et notre alimentation aux multinationales. En ce début d'année, la situation apparaît plus contrastée que jamais.

D'un côté, les semenciers producteurs d'OGM et les décideurs qui servent leurs intérêts multiplient les attaques. L'OMC a récemment condamné l'Union Européenne, jugeant que certaines dispositions communautaires entravaient le commerce des plantes transgéniques. Pourtant, l'UE s'apprête à légaliser un taux de présence d'OGM (0,9%) dans l'agriculture biologique d'ici les prochains mois ! Enfin, si rien n'est fait, la France pourrait adopter avant l'été une loi scandaleuse, qui ouvrirait grand la porte aux cultures transgéniques.

De l'autre, les citoyens marquent toujours plus fermement leur refus des OGM. La multiplication des débats locaux, la progression des territoires se déclarant « sans OGM » et la richesse des analyses produites par les militants portent leurs fruits : dans un récent sondage, près de 80% des français interrogés

souhaitent un moratoire au nom du principe de précaution.

A présent, deux combats ultra-prioritaires nous attendent : obtenir le retrait de la loi française en préparation, et mobiliser très largement pour la journée internationale d'opposition aux OGM du 8 avril. Sur le premier dossier, Attac a produit un texte d'analyse article par article, afin de convaincre les parlementaires (www.france.attac.org/a5914). Pour l'événement du 8 avril, 50 pays et 120 organisations se sont engagées à participer, ce qui fait de cette journée la plus grande mobilisation qui ait jamais eu lieu sur ce thème (<http://altercampagne.free.fr/>).

Les entreprises ne doivent pas pouvoir décider de notre avenir. Le 29 mai dernier, nous avons su faire entendre notre voix pour refuser un projet de traité libéral et antidémocratique. Le 8 avril 2006, le « non » qui résonnera un peu partout marquera notre refus des OGM.

Lignes d'Attac, mars 2006

**Inscrivez vous à la prochaine
réunion de la commission
OGM qui aura lieu à Aix-en-
Provence les
samedi 22 et
dimanche 23 avril
2006.**

Pour contacter la commission OGM :

abernier@attac.org

06 73 05 87 60

thidosyl@club-internet.fr

06 71 01 85 87

Liste de diffusion :

liste-ogm@attac.org

Pour s'inscrire, s'adresser aux deux adresses sus-citées.

Site Internet :

<http://www.france.attac>